



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2018
19 heures 00

GF/CS

N° 002230

Animation jeunesse -
Mise à disposition de
locaux pour
l'organisation de
stages BAFA.

Affiché le :

Le mardi 13 février 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 février 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint)

ABSENTS : M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu l'article L.2144-3 du Code Général des collectivités Territoriales précisant que les locaux communaux peuvent être mis à disposition des associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande,

Vu la demande de l'association, La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Alpes de Haute Provence de disposer des locaux pour l'organisation de stage (BAFA) Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur d'accueil de loisirs,

Considérant la nécessité de déterminer les conditions de cette mise à disposition et particulièrement la contrepartie proposée, à savoir un stage gratuit BAFA pour un agent de la commune d'Apt par session.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE, la convention ci-jointe qui définit les conditions d'utilisation des locaux suivants:

Pôle Jean Moulin, Avenue St Michel. Soit 2 salles d'activités, mis à disposition de l'association La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Alpes de Haute Provence.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces en application de la présente délibération

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI